



Compte rendu CSE du 25.06.2020

Contexte : la veille de l'instance, les élu.es CGT au CSE ont interpellé la directrice régionale par mail afin qu'elle prenne en compte l'apparition de clusters de contamination au COVID 19 et mette l'étude de ce point en ouverture de l'instance qui pour la CGT ne pouvait pas se tenir sans prioriser cette urgence sanitaire.

La directrice régionale n'a pas pris la peine de répondre à cette demande et comptait dérouler « normalement » l'ordre du jour du CSE.

Hors de question pour la CGT ! La sécurité de toutes et tous doit être la priorité !

Devant ce refus de dialogue, les élu.es donnent lecture de leur déclaration préalable :

Madame la Directrice,

Au regard de l'actualité sanitaire en Normandie et l'apparition de clusters, les élu.es CGT vous demandent de reconsidérer l'ordre du jour de ce CSE étant donné qu'il apparaît incongru de parler de réouverture des sites tandis que le virus réapparaît de façon inquiétante en Normandie.

Les élu.es CGT, ne doutent pas que, forte des expériences récentes (confinement, Lubrizol), vous mettez tout en œuvre pour garantir la sécurité des agent.e.s et usager.e.s de Pôle emploi dont vous avez la responsabilité.

Cependant, la CGT dénonce votre silence sur le sujet : La seule communication auprès des agents provient de l'initiative de certaines ELD ! Nous ne comprenons pas la dichotomie entre votre silence et le bruit médiatique sur ce sujet. Ne pensez-vous pas qu'elle est à même de générer de l'anxiété chez les agent.e.s ainsi que chez nos usager.e.s convoqué.e.s pour des entretiens dans les agences concernées ?

Durant la crise de Lubrizol, vous vous êtes cachée derrière les approximations et les tâtonnements de la Préfecture, nous n'accepterons pas que vous vous cachiez aujourd'hui derrière les injonctions patronales pour mépriser les recommandations de prudence de l'ARS, acceptant ainsi de mettre en danger usager.e.s et personnels.

La CGT demande de surseoir à la mise en œuvre du palier 2 du PRA a minima dans les agences concernées par ces clusters.

La CGT demande la convocation d'un CSE extraordinaire avec un éclairage de la CSSCT sur le sujet.

La directrice persiste dans son refus de prendre en compte l'urgence de l'apparition de ces clusters et déclare qu'elle va poursuivre l'ordre du jour.

Les élu.es CGT demandent donc une interruption de séance.

Les échanges ont permis de revenir en séance avec une motion :

« Les élus du CSE Pôle emploi Normandie réunis ce jour en séance plénière exigent que pour les agences concernées par les clusters actuels et à venir soit maintenu :

- Le vidéoportier avec accueil sur RDV uniquement ou pour les urgences.
- Le télétravail possible pour tous les agents qui le souhaitent.
- Pas d'accueil sur le flux
- Maintien de la proposition du port de masque pour les demandeurs d'emploi (de ce fait les commandes de masques jetables pour les agences doivent être faites)

En l'absence de l'application des mesures demandées par les élus, ceux-ci déposeront un DGI. »

Pour : 20 CFDT, CGT, FO, SNAP et SNU)

Abstention : 3 voix CFE CGC

La motion est adoptée à la majorité.

Info sur les prestations externes concernant les DE alternant les périodes de chômage et le DE autonomes : « toutes les clefs pour mon emploi durable » et « un emploi stable, c'est pour moi », AccélèR' emploi »

Pour la CGT, le recours accru aux prestataires ne peut en aucun cas constituer une réponse au manque d'effectif pour accompagner les usager.es ni apporter une réponse aux DE. La politique de réduction du personnel entamée voici plusieurs années et dénoncée régulièrement par la CGT fragilise nettement Pôle emploi, notamment dans les circonstances que nous vivons.

La CGT revendique des recrutements et non des prestations « pansements » et dénonce, une fois encore, l'absence d'anticipation de la gestion des ressources humaines au sein de notre établissement.

Perspective Plateforme Agences : traitement centralisé des ASS à compter du 1er juillet dans le cadre du socle complémentaire

Le traitement des dossiers ASS est confié à la plateforme à compter du 1^{er} juillet et les questionnaires de renouvellement à compter du 1^{er} septembre.

Pour la CGT, encore une fois le cœur de métier des agent.es GDD est ponctionné d'une compétence.

La CGT alerte sur le risque d'incompréhension voire d'agressivité sur site (transferts de documents, risque de perte, difficulté d'information si le dossier n'est pas traité sur place sachant que les DAL ASS ne sont pas scannées...).

La CGT s'inquiète de la durée de la formation pour des agent.es non immergé.es en retour de formation au sein d'une équipe GDD.

Pour la CGT, recruter et former 7 CDD pour palier une compétence qui existe sur chaque site est un non-sens. Le renforcement des équipes sur chaque site par des recrutements CDI aurait été la solution adaptée.

Vos élu.e.s se tiennent à votre disposition pour toutes vos questions et suggestions.

Le prochain CSE se tiendra le 30 juillet 2020.

Vos élu.es CGT au CSE :

Sophie Leclerc, Laurence Chapelle, Stéphanie Dorin, Anne Houeix, Guillaume Gravier,

Représentante syndicale : Karine Vasseur